SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VME ENSARGUET à SAINT BENOIT LA FORET

Description de l'établissement

Nom :	VME ENSARGUET
Adresse :	zone industrielle
Commune(s) :	SAINT BENOIT LA FORET (37210)
Activités :	C1 - Bois et de l'ameublement (industrie du)
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 02/01/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP00124940101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	La société VME ENSARGUET (Ex-Ensarguet et fils) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, notifiée par courrier le 30 novembre 2012, entraînant la cessation définitive des activités relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement qu'elle exerçait dans son établissement de Saint-Benoît-la-Forêt. Les visites de 2007 et 2011, réalisée par l'inspection des installations classées pour l'environnement ont permis de conclure à une pollution avérée des sols due à l'absence de rétention pour le stockage de certains produits chimiques et à l'absence de stockages adaptés des déchets. Les investigations réalisées sur le site montrent que ce dernier a été mis en sécurité et que les déchets dangereux ont été évacués. L'inspection des installations classées a demandé, par courrier du 30 janvier 2015, au mandataire judiciaire de faire évacuer et éliminer les déchets résiduels et de faire réaliser un diagnostic de pollution des sols. Maître Bréion a indiqué à l'inspection des installations classées, par courrier du 2 février 2015, que la procédure de liquidation judiciaire ne dispose plus d'aucun fonds permettant d'effectuer les travaux supplémentaires demandés par l'inspection des installations classées. Le responsable de la pollution des sols est donc considéré comme étant défaillant.
Documents associés[2] :	Non renseigné

Date de dernière mise à jour des informations : 02/01/2024

Enjeux et environnement : Le site, d'une superficie de 40 000m2, est situé sur la commune de Saint Benoit La Forêt au bord de la D 751 dans la zone industrielle.
Il occupe les parcelles n° 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 523 et 524 de la section A.

La société VME Ensarguet (Ex-Ensarguet et fils) a été autorisée par arrêté préfectoral n°13210 du 21 août 1990 à exploiter une unité de fabrication de mobiliers et d'accessoires de bureau dans la zone industrielle de Saint Benoit la Forêt. La société Ensarguet et Fils a été absorbée par la société anonyme JDE (Jean et Dominique Ensarguet) par acte sous seing privé le 12 août 2005.

Les activités visées par l'arrêté au titre des installation classés concernant le régime de déclaration sont :
- application par pulvérisation et séchage de vernis
- travail du bois
- compression d'air
- stockage de bois
- installation de combustion

La société fait l'objet d'une liquidation judiciaire entrainant la cessation définitive d'activité le 30 décembre 2012. Maître Nadine Breion a été désigné comme mandataire judiciaire.

Par courrier du 24 octobre 2014, Maître Bréion a indiqué à la Préfecture que l'ensemble immobilier a été vendu, selon acte régularisé du 08 octobre 2014, à Monsieur MARTELING.

Description[3] :

Un incendie s'est déclaré, le 12 mai 2006, dans l'entrepôt de stockage de matières premières avant et après transformation.

Lors de deux visites d'inspections, du 18 septembre 2007 et 28 septembre 2011, l'inspection des installations classées a fait état de l'absence de rétention pour le stockage de produits chimiques, ainsi que de l'absence de stockage adapté des déchets. De ce fait il est possible de conclure à une pollution avérée des sols sur ces sites de stockage.

De plus, lors de la visite d'inspection du 28 octobre 2011, il est indiqué à l'exploitant de procéder à la mise en place d'un dispositif de type déshuileur-débourbeur permettant de traiter les eaux pluviales potentiellement polluées sur son site.

Suite à la cessation d'activité du 30 décembre 2012, l'exploitant a été tenu de procéder à l'évacuation et à l'élimination des produits polluants (stock de bidons de vernis, liquide de teinte...) et d'interdire ou limiter l'accès au site. La société VEOLIA PROPRETÉ, désignée par le juge-commissaire, a effectué l'évacuation et l'enlèvement d'une partie des déchets le 09 octobre 2013.

Un bilan environnemental est rédigé, le 28 novembre 2014, par le bureau d'études PERICHIMIE Environnement et montre que le site a été mis en sécurité et que les déchets dangereux ont été évacués.

Cependant, lors de la visite d'inspection 12 décembre 2014, il a été constaté que:
- tous les produits stockés sur site concourant au fonctionnement de l'installation ont été évacués (peintures, colles, vernis, stockage de

fuel...),
- tout le mobilier et le matériel relatifs au fonctionnement de l'installation et des chaînes de production ont été évacués,
- la présence de nombreux encombrants de type déchets industriels banals (bois, papier, carton, vitre, miroirs...) et déchets industriels spéciaux (bombes aérosols, métaux, plastiques, flexibles, polystyrène, conduites d'évacuation, moteurs anciens...),
- la fermeture du site par une clôture grillage fixée sur poteaux de ciments et surveillée par un gardien.

Par courrier du 30 janvier 2015, l'inspection des installations classées a demandé au mandataire judiciaire :
- de faire réaliser l'enlèvement et l'élimination des encombrants encore présents dans les bâtiments annexes,
- de préciser les opérations d'inertage réalisées et le devenir de la station de traitement et de filtration,
- de faire réaliser des sondages répartis sur le site afin de déterminer l'existence ou non d'une éventuelle pollution des sols.

Par courrier du 02 février 2015, Maître Bréion a indiqué à l'inspection des installations classées que le produit de la réalisation des actifs à permis d'effectuer les travaux de mise en sécurité nécessaires et l'enlèvement des déchets dangereux. Elle précise que la procédure de liquidation judiciaire ne dispose plus d'aucuns fonds permettant d'effectuer les travaux supplémentaires demandés par l'inspection des installations classées.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0476	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0477	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0478	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0479	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0480	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0481	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0482	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0483	37

Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0484	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0485	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0486	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0487	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0488	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0523	37
Saint-Benoît-la-Forêt	1	0A	0524	37

Plans cartographiques :

Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP00124940101

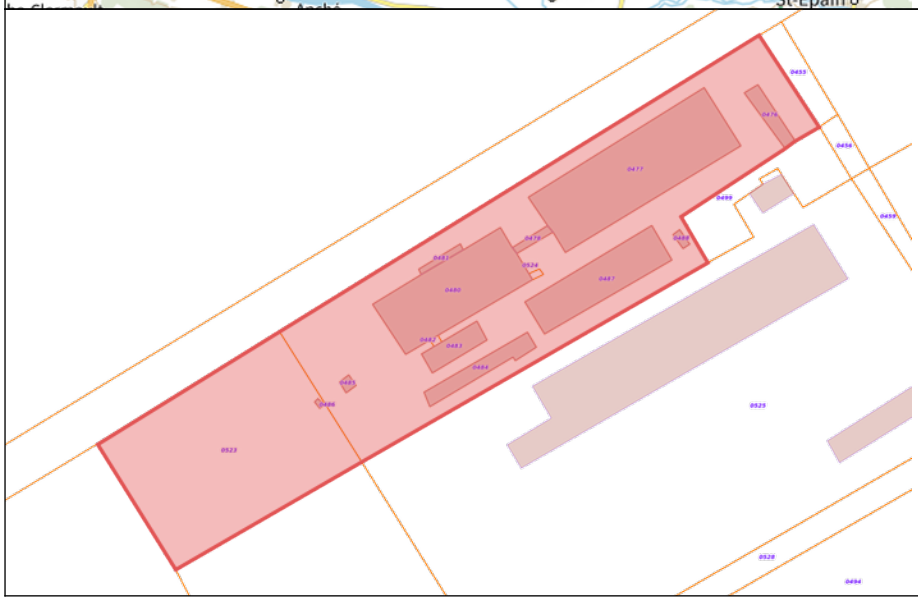

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP00124940101

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) :	Long. : 500254.67577923235, Lat. : 6684565.536727314
Superficie estimée :	28400 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.